Vous ne sauriez croire, au surplus, combien les perspectives des changements se rattachant à la formation du cabinet, mettent en émoi tout le monde parlementaire. Depuis ce matin, nonobstant la clôture de la session, la bibliothèque et le fumoir de la Chambre ne désemplissent pas de députés et d'aspirants fonctionnaires, dont un grand nombre habitant les départements, n'ont pas hésité, malgré la rigueur du froid, à faire le voyage de Paris. Et ne croyez pas que l'*Officiel* en publiant les noms des ministres, mette fin à cette course au clocher de solliciteurs. C'est le contraire qui arrivera, surtout si les changements ne se bornent pas aux titulaires de la justice, de l'intérieur et de la guerre. Le déplacement de M. Lepère notamment, est capable de faire croire à quelque nouvelle razzia de fonctionnaires départementaux, et ce ne seraient pas les maîtres d'hôtels de Paris, assez dépourvus de voyageurs en ce moment, qui s'en plaindraient.

Comme je vous l'ai écrit, l'on s'attendait généralement à ce que M. Gent l'emporterait sur M. Humbert à Orange, et M. Maze sur M. Buffenoir, dans la 2me circonscription de Versailles. Seulement l'on ne croyait pas que M. Buffenoir rallierait un si petit nombre de suffrages, après toute sa propagande effrénée dans des localités connues par leurs dispositions radicales, et que M. Humbert en rallierait autant dans l'arrondissement d'Orange, où, la question d'amnistie à part (son concurrent étant autant que lui partisan de l'amnistie plénière), il était personnellement inconnu, il n'y a pas encore deux mois. Aussi, la conséquence tirée de ces élections, c'est que dans Seine-et-Oise comme dans Vaucluse, ce sont les questions de personne qui ont fait les résultats; M. Buffenoir a nui à sa propre cause, et les républicains ennemis de M. Gent (les légitimistes et les bonapartistes s'étant abstenus en masse) ont fait le succès relatif de son concurrent.

Le *Mot d'Ordre* déclare franchement que le succès à Orange n'a pas répondu à son attente, et il attribue son échec à l'intervention de M. Madier de Montjau qui a dû donner le change nombre d'électeurs au sujet du caractère résolument républicain de M. Gent.

Le Bourse est restée jusqu'ici indifférente devant la crise ministérielle. On s'occupe avant tout de la liquidation de fin d'année. On a débuté avec fermeté. Les premiers cours ont été en ce qui concerne nos rentes, 115.10 pour le 3 0/0, 81,55 pour le 3 0/0 et 83.95 pour l'amortissable. On est ensuite revenu à 115 fr. sur le 3 0/0, à 81,40 sur le 3 0/0 et à 83.80 sur l'amortissable. Les places étrangères sont calmes. La Banque de Paris est tenue de 870 à 872,50 et la Banque d'Escompte de 815 à 820 ; le Crédit lyonnais est à 880. Le 5 0/0 italien fait 81,40 et 81.45. Le 3 0/0 clôture à 81.60 (hausse de 15 cent.) ; l'amortissable à 83.90 (hausse 20 cent.) ; le 5 0/0 à 115,32 (hausse 32 cent.)

On avait répandu le bruit vers la fin du marché, de la réorganisation définitive du cabinet, et c'est là dessus que la hausse s'est maintenue en clôture. Cependant, vers 5 heures, dans les cercles politiques et les couloirs du Palais-Bourbon, on manifestait une opinion nouvelle, fort différente de celle des spéculateurs. On affirmait, par exemple, que M. de Freycinet, pressenti, hier, vers 6 heures, par le président, au sujet des principaux généraux qui devraient inspirer le nouveau cabinet, n'aurait point encore reçu la mission «officielle» de former le cabinet. M. Grévy aurait eû, en effet, hier soir et ce matin, des conférences avec M. Waddington et d'autres ministres démissionnaires. Ces derniers n'auraient pas dit leur dernier mot et le chef de l'Etat hésiterait maintenant sur la question de savoir s'il adopterait les vues de M. de Freycinet où s'il se bornerait à maintenir M. Waddington à la présidence du conseil, avec le cabinet tel qu'il est constitué aujourd'hui, mais le général Gresley et M. Le Royer. Comme vous le voyez, les combinaisons dont je vous parlais plus haut seraient maintenant abandonnées.

Il est évident que M. de Freycinet ne se chargera pas de la présidence du Conseil avant d'avoir la certitude qu'il marchera d'accord avec ses futurs collègues, ces derniers acceptant toutes les parties de son programme. Une fois investi des pouvoirs qu'il jugera nécessaires, il devra s'aboucher avec les députés et les sénateurs influents, dont l'aide lui est indispensable pour former une majorité voulant ce qu'il veut, dans les mêmes conditions de temps et de mesure. Tout cela ne saurait s'improviser en un instant. Si bien que les amis de M. de Freycinet assurent, au moment où je termine, qu'il n'a rien fait encore pour réorganiser directement le ministère, que c'est à tort qu'on prétend qu'il est à la veille de choisir ses collègues, à plus forte raison qu'il les ait désignés.

On prétend même qu'il ne serait pas impossible que demain l'*Officiel* publiât une note disant que rien n'est décidé, ou que les ministres actuels ayant retiré leur démission vont reprendre la direction des affaires.

Je n'insisterai pas davantage sur tous ces *on dit* de la dernière heure. Je vous les signale seulement comme un indice piquant de la confusion dans laquelle se trouve notre haut monde officiel patrugeant en pleine impuissance.

Bulletin Militaire

Par une circulaire, en date du 15 décembre, le ministre de la guerre prescrit que les indications relatives au culte des jeunes gens des classes ne seront plus portées sur les registres de recrutement.

Une expédition militaire est entreprise dans le sud de l'Algérie.

Une colonne a quitté, le 19 décembre, Laghouat (Algérie) se rendant à Metlilat et Ourgla.

Cette colonne, qui peut avoir de grandes difficultés à surmonter, est commandée par le général [illegible] de la Tour-d'Auvergne

Elle se compose de 275 tirailleurs indigènes du 1er tirailleurs, 80 zouaves, 100 spahis, 100 cavaliers indigènes, une batterie d'artillerie, une voiture du génie, 1,000 chameaux.

Ouargla est le point le plus méridional de la province d'Alger ; l'uniforme français y apparaît quelquefois, mais n'y réside pas.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

La Mairie nous fait parvenir la communication suivante :

« M. Urbain Mazurel a offert, au Comité nommé par le Conseil municipal, un wagon de charbon à distribuer aux indigents.

« La *Lyre Roubaisienne* a remis à M. le Maire, une somme de 202 fr. 75 c., provenant d'une soirée musicale, pour être distribuée par le Bureau de Bienfaisance.

« M. le directeur du Crédit du Nord, vient de faire remettre à M. le Maire, la somme de 200 fr., pour être distribuée aux pauvres, par les soins du Bureau de Bienfaisance.

« M. Henri Ternynck, père, rue de Lille, a versé 750 francs, pour les pauvres.

« MM. Dujardin, frères, ont mis à la disposition de M. le Maire, deux wagons de charbon, soit 250 hectolitres, pour être distribués aux indigents. »

Nous sommes heureux d'annoncer que, désireux de venir en aide aux nombreux ouvriers qu'il occupe, un des plus importants industriels de Roubaix, M. Amedée Prouvost, vient d'établir des fourneaux économiques.

Notre honorable concitoyen s'est aussi mis en mesure de fournir à son personnel, des provisions de charbon à des conditions très avantageuses.

Notre correspondant particulier de Wattrelos nous écrit, à la date du 22 décembre:

« M. Droulers-Prouvost, industriel, vient de faire cadeau aux pauvres de Wattrelos, d'un wagon de charbon.

« Cet exemple a été suivi.

« La semaine prochaine, M. Deldalle-Duthoit, maire, fera également distribuer aux pauvres un wagon de charbon et la semaine suivante, M. Dubrulle-Ferret fera la même distribution. Nous espérons que ces hommes charitables auront des imitateurs; car la misère se fait sentir dans notre commune, privée de ressources et ayant des pauvres en grand nombre. »

Tous les sénateurs du Nord, à l'exception de M. Corne, qui n'a pas pris part aux différents votes, ont voté pour dans les scrutins suivants :

1° Sur le projet de loi portant ouverture au ministre des postes et des télégraphes d'un crédit supplémentaire de 500,000 fr. sur l'exercice 1880.

2° Sur la proposition de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à ouvrir aux ministres de la marine et des colonies et de l'agriculture et du commerce, des crédits, sur l'exercice 1879 pour venir en aide aux marins qui ont été victimes des tempêtes de decembre 1879.

3° Sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 3 millions de francs au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1880, pour les grosses réparations des routes nationales.

4° Sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant : 1° ouverture au ministre des travaux publics, sur le budget de l'exercice 1880, d'un crédit extraordinaire de 185,000 fr., destiné d'une part à payer au département de Seine-et-Oise une indemnité de 160,000 fr. pour la résiliation du bail de location de l'hôtel de la préfecture, et, d'autre part, à couvrir les frais de restauration du mobilier faisant partie de cette location ; 2° annulation, au chapitre 23 du même budget, d'une somme de 131,150 fr.

5° Sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture au ministre des finances, sur l'exercice 1879, d'un crédit supplémentaire de 64 millions 700,000 fr., pour imputer sur les ressources ordinaires du budget le remboursement du solde des emprunts faits à la Banque de France.

Les élections pour les tribunaux de commerce de Roubaix, Cambrai, Dunkerque, le tribunal et la Chambre de Commerce de Lille sont fixées ainsi qu'il suit :

Tribunal de Roubaix. — Mardi 30 décembre, à 9 heures du matin. — Membres sortants : MM. Achille Defrenne, juge (non rééligible) ; Castel-Leplat, juge (rééligible), Jules Boutemy et Droulers-Prouvost, juges suppléants (rééligibles).

Tribunal de Lille. — Mercredi 7 janvier, à dix heures du matin — Membres sortants : MM. Charles Mas, juge, non rééligible, Ozenfant, Crépy et Descamps, juges, rééligibles ; Bocquet et Wargny, juges suppléants, rééligibles.

Chambre de Commerce de Lille. — Mercredi 7 janvier, de dix heures du matin à deux heures du soir, il sera procédé par des scrutins différents : 1° à l'election pour un an de la série qui se composait de MM. Bernard, Derobe, Descamps, Scrive-Bigo, Val et Le Gevrian ; — 2° à l'élection pour trois ans de la série qui se composait de MM. Bonduelle, Brunet, Avache, Emile Delesalle, et Bautista ; — 3° à l'élection pour cinq ans de la série qui se composait de MM. Masquelier, Decroix, Bonté, Barrois, Labbe et Schoutteten.

Tribunal de Dunkerque. — Samedi 27 décembre, à neuf heures du matin. — Membres sortants : MM. Coquelle et Gustave Decoster, juges, non rééligibles ; Vancauwenberghe et Emile Coquelin, juges suppléants, non acceptants.

Tribunal de Cambrai. — Vendredi 26 décembre, à dix heures du matin — Membres sortants : MM. Moreau et Mallez, juges, non rééligibles ; Bracq et Mesnan, juges suppleants, rééligibles.

Un de nos concitoyens, M. Henri Capron, receveur d'octroi, vient de recevoir la lettre suivante de M. Paul Cambon, Préfet du Nord :

« Monsieur,

» Mon attention a été appelée sur le dévouement dont vous avez fait preuve en coopérant au sauvetage d'une personne tombée, le 2 janvier dernier, dans le Tricheu, et en retirant le même jour du même cours d'eau, un attelage que le courant emportait.

» Votre conduite dans ces deux circonstances est digne des plus grandes éloges et je suis heureux de pouvoir vous adresser toutes les félicitations de l'Administration pour le courage et le sang-froid que vous avez montrés.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

» Le Préfet du Nord,
» Paul CAMBON. »

Le feu a consumé, hier matin, quarante pièces de coutil déposées dans un magasin [illegible] Lagache. On attribue la cause de ce commencement d'incendie à la chûte d'étincelles enflammées sur des planches qui servaient à boucher une cheminée située dans le magasin.

Les pertes, pour les marchandises brûlées, s'élèvent à 7 ou 8,000 francs et les dégâts causés à l'immeuble, à 200 francs.

Société industrielle du Nord

La Société industrielle du Nord, a tenu, dimanche 21 courant, dans la salle des concerts du Cercle, sa séance solennelle pour le compte-rendu de ses travaux de l'année et la distribution des récompenses de concours.

Comme les années précédentes, l'assistance était nombreuse et brillante. L'estrade était occupée par les membres du Conseil d'administration de la Société, et par les premiers représentants de l'armée et de l'Administration de la ville. La musique militaire, placée à la tribune, ouvrit la séance, et l'entrain du morceau vint à propos répandre un peu d'animation sur beaucoup de mines que le froid avait quelque peu mortifiées.

M. Bonte, qui présidait la séance, se leva et d'une parole émue rendit un hommage de regrets, de reconnaissance et de vénération à M. Kuhlmann, père, et indiqua le programme de la séance :

« Je ne m'attendais pas à l'honneur de présider cette séance solennelle et de prendre la parole devant une si auguste assemblée; nous espérions avoir le bonheur de posséder aujourd'hui au milieu de nous notre illustre et vénéré président M. Kuhlmann, mais la maladie en a décidé autrement. Les regrets que nous éprouvons de l'absence de notre bien-aimé président seront, je n'en puis douter, universellement partagés par tous les amis de la science et tous les champions de l'industrie qui ont bien voulu répondre à l'appel de la société industrielle. Des hommes de la valeur de M. Kuhlmann sont la gloire de leur pays et leur présence est un honneur pour les réunions qu'ils président. Ils sont pour une société comme les grands chênes qui sont l'orgueil de la forêt, comme les vaillants hommes d'épée qui sont la gloire et l'élite de notre armée, comme les hauts fonctionnaires de l'administration qui font l'honneur des cités aux intérêts desquelles ils veillent avec sagesse et dévouement. M. Kuhlmann a entouré de sa tendresse notre société à son berceau, il l'a dirigée avec amour dans ses progrès, il l'a dotée avec magnificence à sa majorité et aujourd'hui qu'il est retenu par le déclin des ans, il est au milieu de cette société qu'il a fondée et qu'il aime d'un amour de père, il est au milieu de vous par sa pensée et par son cœur. Mais il y aura pour les amis de la science un dédommagement à l'absence si regrettée du fondateur de la société industrielle, un ami de M. Wartz, l'eminent chimiste qui est venu, il y a quelques années, vous montrer toutes les richesses contenues dans un bloc de houille, un homme qu'il suffit de nommer pour faire son éloge, M. Grimaux, professeur à la faculté de médecine de Paris, a daigné accepter de venir donner une conférence sur les sujets si intéressants de la *combustion* et de la *respiration*.

Après, vous entendrez M. Corenwinder dont le merveilleux talent, vous charmera en vous exposant les travaux de la société en vous montrant la vie qui l'anime, les sociétaires nombreux et distingués, qui ont embrassé tant de sujets dans leur intelligente activité. Enfin un lauréat de la grande Exposition de 1878 dont la modestie me défend de faire l'éloge, M. Cornut, donnera le compte-rendu des concours de cette année, et proclamera les prix et récompenses qui ont été mérités dans ces luttes pacifiques, que la Société industrielle est heureuse et fière d'encourager. En terminant, je tiens à remercier ces nombreux amis de la science qui sont venus de tous les points donner un plus vif éclat à cette solennité, et j'adresse mes plus aimables remerciements à ces dames qui ont su aujourd'hui braver l'inclémence de la saison pour venir offrir avec les charmes de leur présence le concours et les encouragements de leur bienveillante sympathie.

La parole émue de M. Bonte est accueillie à plusieurs reprises par les applaudissements de l'assistance, la *Musique militaire* joue un des brillants morceaux de son répertoire et M. le président donne la parole à M. Grimaux. *(suivre.)*

Nous avons reproduit il y a quelques jours, la pétition adressée à M. le préfet du Nord, par plusieurs chasseurs roubaisiens. Ces « Nemrod » on se le rappelle, se plaignaient de ce qu'en dépit de la loi du 3 mai 1844, de grandes quantités gibier entrent à Roubaix tous les jours, sans que l'octroi fasse la moindre opposition.

Nous ne savons quelle suite a été donnée aux prétendus abus signalés par nos concitoyens, mais nous n'en croyons pas moins devoir les avertir que leur demande ne pourra être prise en considération.

Oui, la chasse est interdite en temps de neige, ainsi qu'il résulte de la loi du 3 mai 1844 ; mais la vente du gibier n'a rien à voir avec cette interdiction, ainsi qu'il résulte aussi de la circulaire du 22 juillet 1851, adressée par le ministre de l'intérieur aux préfets.

Cette circulaire dit nettement ceci :

» En interdisant la chasse en temps de neige, plusieurs de vos collègues ont par le même arrêté, défendu la vente, le transport et le colportage du gibier pendant toute la durée de cette interdiction...

» La Cour de cassation a décidé (arrêtés des 22 mars et 18 avril 1845) que la prohition contenue dans l'article 4 ne s'applique pas dans cette circonstance. Il est certain que la neige ne fondant pas en même dans toute l'étendue du département, et le froid permettant de conserver assez longtemps le gibier, il eût été d'une rigueur excessive d'interdire au chasseur de tirer parti de celui qu'il aurait pu tuer avant la chute ou après la fonte de la neige... »

Ajoutons que la Cour de cassation a rendu, en 1876, un arrêt conçu absolument dans ce sens.

Le ministre de la marine et des colonies a décerné, par diverses décisions rendues dans le courant du 3e trimestre 1879, des récompenses pour faits de sauvetage aux personnes ci-après dénommées résidant dans le sous-arrondissement de Dunkerque:

Lepêtre (Charles-Joseph, matelot, témoignage officiel de satisfaction. — Sauvetage d'un enfant. Gravelines, 3 août 1879.

Gens (Pierre-Joseph-Benoît), matelot, medaille argent 1re classe. — Sauvetage d'un enfant. Gravelines, 7 août 1879.

Doëns (Jean-Baptiste-Joseph), matelot, medaille or 2e classe. — Sauvetage d'un jeune homme. Calais, 28 août 1879.

Devismes (Charles-François), matelot, médaille argent 2e classe. — Sauvetage d'un baigneur. Plage de Cayeux, 6 août 1879.

Germe (Henri), aspirant-pilote, médaille argent 1re classe. — Sauvetage d'un enfant. Calais, 10 août 1879.

Les journaux de Toulouse annonce le prochain mariage de M. Florian Desprez, sous-lieutenant au 1er dragons, à Montauban, neveu et filleul de Son Em. le cardinal Desprez, avec Mlle Cécile Gay, fille de M. Gay, avocat agrée près le tribunal de commerce de Toulouse.

M. Cresseil-Tilloy, ancien maire de Lille, dont les sympathies généreuses pour la ville se sont encore montrées il y a un an par une donation de 5.000 francs en faveur de la caisse de secours des sapeurs-pompiers, vient d'envoyer de Nice 5,000 francs pour les fourneaux économiques.

M. Pouillier-Longhaye, l'un des grands industriels de Lille, a fait remettre à M. le sénateur-maire, une somme de 4.000 francs dont 2.000 fr. pour le Bureau de bienfaisance et 2.000 fr. pour l'Œuvre lilloise des Fourneaux économiques.

Nous lisons dans le *Mémorial de Lille* :

« Un certain nombre de personnes se sont réunies hier soir pour constituer un comité destiné à contribuer au soulagement des misères qui s'accroissent chaque jour dans notre ville.

» Une souscription a été immédiatement ouverte dans l'assemblée et a produit une somme de 25,825 fr. »

Nous sommes en mesure de confirmer que la chasse sera fermée dans le Nord le 1 janvier prochain. L'arrêté préfectoral fixant cette date vient d'être pris et est soumis actuellement à l'approbation du ministre de l'intérieur. La chasse sera également fermée le 11 janvier dans les départements limitrophes : le Pas-de-Calais, l'Aisne, la Somme et les Ardennes.

Plus de 600 personnes sont allées dimanche visiter l'exposition du Ramponneau à Lille, que comprenait 368 pigeons voyageurs ou de fantaisie, envoyés de Caen, de Saint-Quentin, de Bruxelles, de Courtrai, de Jurbise, de Roubaix, de Tourcoing, etc. On a surtout remarqué le pigeon de M. Rey qui a obtenu le 1er prix du concours de Rome de 1878 ainsi que différents objets d'art offerts en prix par les députés et conseillers généraux de Tourcoing et de Roubaix reçu aux concours de Belfort, de Mont-de-Marsan et Lisbourne. Nous n'avons pas encore la communication de la liste des lauréats; mais nous pouvons annoncer dès aujourd'hui que la société *la Paix*, de Lille, a obtenu un premier diplôme d'honneur pour l'exposition des médailles qui lui ont été décernées aux précédents concours. La société *le Nord*, de Lille, une médaille d'honneur pour son constateur mécanique; M. Legrand, de Lille, une mention honorable pour son sac-porteur.

Un habitant de la rue de la Guinguette, M. Henri Holbecq, a fait hier, à l'angle des rues Pellart et du College une chute dans laquelle il s'est fracturé une jambe. Il a reçu les premiers soins de M. le docteur Degandt.

On a relevé hier, rue Pellart, et transporté chez Mme Willem, cabaretière, un homme qui s'était subitement affaissé sur la voie publique. Sur ce malheureux, on a trouvé, un livret portant le nom d'Alphonse Lienart. Il a été transporté à l'hôpital sans avoir repris connaissance.

En faisant une ronde, l'avant-dernière nuit, un agent de police a remarqué que le cabaret tenu, rue de la Fosse-aux-Chênes, par M. Joseph Castel, était encore ouvert. Les consommateurs qui y étaient attablés, malgre l'heure avancée, se disputaient même et faisaient un vacarme épouvantable. L'agent voulut rétablir l'ordre et faire évacuer l'estaminet. Mal lui en prit, car il fut injurié puis bousculé par un certain Adolphe C..., de la rue des Filatures, qui avait d'abord réussi à prendre la fuite, mais que l'on est cependant parvenu à arrêter quelques heures plus tard.

Le cabaretier a aussi été l'objet d'un procès-verbal.

Un Roubaisien et un Tourquennois M. Joseph M... de la rue des Fabricants et M. Henri L..., marchand de déchets, à Tourcoing, en sont venus aux mains avant-hier soir, près de la gare de Roubaix. Le policeman de service en cet endroit, que le bruit de la rixe avait attiré, a mis fin à la lutte et verbalisé contre les deux combattants.

Le même jour, la guerre avait aussi failli éclater entre deux dentistes dont l'un M. F... « exerçait » sur la Grand'-Place de Roubaix. L'autre M. Jean-Baptiste T... accusait son confrère de lui avoir enlevé des outils. L'affaire a été portée devant M. le commissaire du premier arrondissement.

Voici le programme de la *Soirée Récréative* que la conférence Saint-Pierre offrira aux familles qu'elle patronne, le jour de Noël, à cinq heures, dans la salle des fêtes du *Cercle de la Concorde*.

Noël, déclamation, MM. A. Vandenkerkhoven.
Invocation de dimitri, (J. Foucière) F. Bulteau.
Esperance, déclamation, A. Saudevoir.
Polonaise en la bémol, Meyer.
Couplets de *Le roi l'a dit*, (les dîtes). F. Bulteau.
La Vendetta, Comedie en un acte.

PERSONNAGES :

Ursino, aubergiste, MM. A. Souxdorf.
Jacopo, son neveu « Parisien » F. Versavel.
Leon[illegible], A. Desmarest.
Rinaldini, A. Deleporte.
Thébaldo, fils d'Ursino, E. Voisart.
Un brigadier de gendarmerie, L. Fraignac.
Deux gendarmes X. X.

La scène se passe dans un village Corse.

Distribution des présents de Noël.
Chansonnette, M. A. Souxdorf.
Arbre de Noël. — Tombola.
Le piano sera tenu par M. Meyer.

Des places seront réservées à Messieurs les membres des conférences de Saint-Vincent de Paul.

Un grave accident est arrivé hier vers 4 heures après-midi, à un domestique, Auguste Delmotte, occupé à décharger une voiture de tissus, rue du Tilleul, à Tourcoing.

Il a fait un faux pas en portant son fardeau et est tombé sur la jambe gauche qu'il s'est fracturée. Il a reçu immédiatement les soins du docteur Catteau. La fracture s'est produite au dessus de la cheville.

Auguste Delmotte a été reconduit à son domicile à Roubaix, rue St-Joseph, 3.

Un enfant de 13 ans, le jeune Polydore Vercruyse, a commis un vol, chez un cabaretier de Mouveaux, M. Bernard.

Il jouait avec les enfants du cabaretier, et profitant du moment où ceux-ci avaient le dos tourné, il a fourré la main dans un meuble, et en a retiré un porte-monnaie contenant 20 francs.

Ce précoce filou s'en est allé à Mouscron dévoré les fruits du vol. C'est là, qu'on l'a trouvé et arrêté.

Quelles prémices d'avenir!

Dédié aux Roubaisiens atteints de « bézigomanie chronique », et Dieu sait s'ils sont nombreux !

La question suivante a été posée au *Figaro* :

« Deux personnes jouent au bézigue.

» La partie est en deux mille points.

« En comptant leurs brisques, elles se trouvent, à la fin de la partie, avoir l'une 2,000 points, l'autre 2,100.

« Prière de désigner le gagnant. »

Notre confrère donne la solution suivante :

« Dans le cas cité, le dernier coup est nul, la règle voulant qu'à la fin d'une partie, l'on compte les brisques au fur et à mesure qu'elles se présentent. »

Nous apprenons que M. Léandre Demeyer, négociant en charbons, rue de Naples, à Roubaix, vient d'être nommé adjudicataire pour la fourniture des charbons et coke pour les hospices de cette ville.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler à tous ceux qui ont journellement à faire un maniement de monnaie que dans dix jours expire le délai fixé pour le change, des pièces de 0,50, 1 fr. et 2 fr. *pontificales et italiennes*.

A dater du 1er janvier prochain, les caisses publiques n'accepteront aucune pièce des deux catégories désignées ci-dessus. Pendant les dix derniers jours, il y aura recrudescence dans la la lutte engagée entre ceux qui veulent passer la monnaie menacée de proscription et ceux qui ne veulent pas la recevoir.

Les agents de la Société des compositeurs de musique semblent s'être donné le mot pour la ridiculiser.

Tout le monde à Roubaix et dans la région a vu ou entendu parler de ce théâtre qu'on retrouve partout : *Le Théâtre de Singes et des Chiens savants*, dirigé par M. Corvi fils, qui succéda à son père dans la direction de cette étrange académie. Corvi fils, pour augmenter les attractions de son établissement et pour charmer les foules toujours avides de musique, avait engagé à son service un certain nombre de musiciens qui voyageaient avec lui et jouaient tantôt à l'extérieur de la baraque, tantôt au dedans, les morceaux les plus entraînants.

Corvi avait négligé de s'entendre avec la Société des Auteurs et Compositeurs de musique pour le payement des droits des œuvres appartenant aux membres de cette Société et qu'il faisait exécuter ; invité à passer à la caisse, au Havre, il se refusa à payer, si bien que l'agent de la Société réclama contre Corvi l'application des lois des 19 janvier 1791, 29 juillet 1793, et l'article 428 du code pénal.

Le tribunal a jugé que Corvi n'avait commis aucun délit ; il a débouté le requérant et condamné la Société des Auteurs aux pens.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURCOING

Elections du 22 décembre

Votants : 116

PRÉSIDENT : M. Désiré LEURENT; 108 suffrages obtenus (élu).

JUGES : M. François MASUREL, 106 suffrages obtenus (élu).

M. Ch. LEROUX-BERIOT, 105 suffrages obtenus (élu).

JUGES-SUPPLÉANTS : M. LESAFFRE-LEMAITRE. 105 suffrages obtenus (élu).

M. EUGÈNE JOURDAIN, 103 suffrages obtenus (élu).

Toutes les candidatures ont passé. M. Désiré Leurent remplace désormais M. Taffin-Binault, à la présidence.

— PITGAM. — Depuis huit jours, nous avons eu à constater quatre assassinats dans le département. En voici encore un, qui a été commis dans la nuit de vendredi à samedi à Pitgam, commune du canton de Bergues.

Vers huit heures du matin, un voisin de Pierre Hauw, journalier, âgé de soixante-quatorze ans, en entrant dans sa demeure, samedi, l'a trouvé étendu sur le sol, au milieu d'une mare de sang.

Il résulte des premières données de l'enquête, que le malheureux Hauw a été tué d'un seul coup à l'aide d'un instrument contondant. Il a reçu derrière la tête une telle blessure que l'instrument a pénétré de plusieurs centimètres.

Hauw, veuf sans enfant, avait la réputation de posséder de l'argent, c'est là le mobile du crime; le malfaiteur a emporté tout ce qu'il a pu.

— MAUBEUGE. — Les soldats du 1er cuirassiers qui, dans un état d'ivresse, ont tué leur camarade, la veille de leur départ de Paris pour Maubeuge, ont été condamnés vendredi : l'un à 10 ans de prison et 5 ans de surveillance, l'autre à 5 ans de prison et 10 ans de surveillance. Le troisième a été acquitté.

— DENAIN. — La Société des Hauts-Fourneaux et Forges de Denain et d'Anzin, dont le siége est à Denain, vient de décider la création de deux autres hauts-fourneaux à l'usine à acier, ce qui fait quatre pour la fonte d'acier.

Cela permattra de satisfaire au besoin des usines qui jusqu'à présent étaient obligées de s'arrêter faute de fontes.

— Un bien triste malheur vient d'arriver à Denain, dans le quartier de Jean-Bart.

Une famille, composée de cinq enfants, avait pour habitude de les coucher dans une chambre au premier étage, lorsque, hier matin, la mere en allant les réveiller, s'aperçut avec effroi qu'il y en avait un qui ne se réveillait pas. On alla chercher immédiatement le docteur qui ne put, aux regrets des parents, le rendre à la vie, il était mort de froid dans la nuit.

— CALAIS. — Hier, la gendarmerie de Calais a fait une curieuse arrestation.

Nos lecteurs se rappellent que nous parlions, il y a deux mois, d'un enfant trouvé à la porte d'une femme nommée « la flamande » et dont la mère était inconnue.

L'histoire vient d'être reconstituée. Le nommé Bouclet fréquentait depuis quelque temps une jeune fille nommée Bigot, âgée de 14 ans et demi. Cette jeune fille disparut complètement le 16 juillet, on la rechercha mais on ne retrouva aucune trace.

Dimanche, la gendarmerie vint faire une perquisition dans la maison de Bouclet, à Bonningue-lez-Calais, et trouva, cachée sous le four, la nommé Bigot vêtue en homme.

Cette jeune fille était cachée depuis le mois de juillet dans la maison de son amant qui avait opéré l'accouchement lui-même et porté l'enfant deux jours après à la porte de la Flamande.

Les deux coupables ont été conduits hier à Boulogne-sur-Mer.

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 20 décembre. Emile Carpreaux, rue des Arts, 41. — Joseph Delbeke, rue Bernard, cour Bernard, 13. — Louise Degrève, rue du Pile. — Henri Liagre, rue du Pile. — Emile Deblander, rue d'Alma, fort Frasez, 35. — Jules Debroeux, rue de l'Hommelet, cour Ferret, 11. — Arthur Verbracken, rue Villars. — Laure et Jules Dupont jumeaux, rue de l'Ermitage, cour Cavrois, 13.

Du 21. — Marthe Durot, rue de la Promenade, 40. — Julie te Bernolet, rue de la Croix, 11 — Léon Hellemans, rue du Ballon, 5. — Charles Cuvelier, rue du Pile, cour St-Eugène, 13. — Emile Libossart, rue des Fabricants, 51. — Fidéline et Pauline Lefebvre, jumelles, rue du Moulin-de-Roubaix, cour Dubois, 2. — Philomène Vanhove, rue Jacquart, cour Masurel, 14. — Angèle Brunois, rue Marquisat, 52.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 20 décembre. — Marie Meurisse, 42 ans, ménagère, rue Pierre-de-Roubaix. — Constant Demeulenaere, 1 jour, rue de France, cour Chevalier. — Joseph Desainne, 40 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Alexis Hubeau, 64 ans, rue Decresme, cour Cordonnier, 6. — Orélie Malfait, 1 an, rue de la Vigne. — Mathilde Cuvelier, 2 mois, rue d'Arcole, cour Joye, 6. — Louis Moulin, 82 ans, rentier, rue de la Rondelle, 64. — Céline Maes, 2 mois, rue de la Redoute, 25. — Henri Deguffroy, 48 ans, établissement des Petites-Sœurs des pauvres. — Marie Bonhomme, 5 mois, rue Jacquart prolongée, 15. — Céline Delannoy, 2 ans rue Jacquart prolongée, cour Bobin, 4.

Du 21. — Clémence Selosse, 1 an, aux 3 Ponts, 44. — Gustave Declercq, 22 ans, rattacheur, rue de France, 6. — Debruyne, présenté sans vie, rue des Longues-Haies, cour Prouvot, 9. — Raymond Dassonville, 7 mois, sentier du Ballon. — Marie Caucheteux, 3 ans, rue de l'Hommelet, 128. — Henri Dannels, 59 ans, rue d'Arcole, cour St-Léon, 12. — Clémence Dumoulin, 41 ans, Hôtel-Dieu. — Albert Capart, 1 mois, rue de Lannoy, 32. — Joseph Delplanque, 79 ans, rue de Soubise.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 21 DÉCEMBRE. Pierre Adriaenssens, 42 ans, mécanicien, et Rosalie Florin, 27 ans, soigneuse. — Léopold Veys, 27 ans, mécanicien, et Irma Vanhaelroucq, 25 ans, sans profession. — Arthur Senneville 28 ans, comptable, et Pauline Sandevoir 27 ans, modiste. — Joseph Behiels, 33 ans, tisserand, et Louise Vanslambrouck, 24 ans, tisserande. — Louis Bente, 28 ans, apprêteur, et Julie Taverne, 25 ans, dévideuse. — Carlos Desbouvrie, 25 ans, employé d'octroi, et Marie Dubois, 29 ans, fille de bureau. — Alexandre Duhamel, 25 ans, ajusteur, et Marie Verstraete, 24 ans, bobineuse. — Edouard Horent, 28 ans, tisserand, et Euphémie Deneubourg, 22 ans, repasseuse. — Arthur Vandermeulen, 24 ans, chaudronnier, et Marie Gammelein, 27 ans, piqurière. — Frédéric Maes, 25 ans, tisserand, et Marie Vanmeirhaeghe, 23 ans, bobineuse. — Adolphe Dhondt, 22 ans, charbonnier, et Marie Angenon, 22 ans, tisserande. — Frédéric Callemaere, 24 ans, fileur, et Adèle Desmet, 20 ans soigneuse. — François Decorte, 24 ans, tisserand, et Colette Debeir, 22 ans, soigneuse. — Julien Boobstal, 32 ans, domestique, et Léonie Fasseur, 18 ans, journalière. — Charles Wilbaut, 26 ans, instituteur, et Marie Robiquet, 20 ans, sans profession. — Henri Jardez, 24 ans, employé de commerce, et Natalie Loones, 19 ans, cuisinière.

Etat-Civil de Wattrelos

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 14 décembre. Jules-Joseph Liagre, Nouveau Monde.

Du 15 décembre. — Flore Delemer, Bas chemin.

Du 16 décembre. — Charles-Louis Vamansart, Sartel.

Du 17 décembre. — Flore Duvilliers, Sartel.

Du 18 » — Sophie Bauwens, Breuil. — Albéric-Théophile Veerschoore, Petit Tournay.

Du 19 décembre. — Alphonse Liagre, Houzarde.

Du 20 décembre. — Victor Vancauwberge, Cretinier. — Paul Nys, Ste Marguerite.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 14 décembre. — Anne-Gertrude-Catherine Malfliatre, 69 ans et 5 mois, ménagère, Vieille place. — Charles-Louis Vandevel, 42 ans, tisserand, Hôpital.

Du 15 décembre. — Angelus Van Autreve, 69 ans, journalier, Gauquier.

Du 16 décembre. — Claude Cattant, 47 ans, blanchisseur, Laboureur.

Du 17 décembre. — Henri-Joseph Codron, 4 mois, Place.

Du 18 décembre. — Jules-Joseph Planquart, 31 ans et 8 mois, tisserand, Nouveau monde. — Lucie-Charlotte Six, 56 ans et 9 mois, marchande, Laboureur. — Catherine-Thérese Lepoutre, 84 ans et 11 mois, sans profession, Hospice. — Guillaume-Joseph Schrans, 81 ans et 3 mois, sans profession, rue du Moulin.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Jacques-Amédée La Rose, 26 ans, employé des douanes, et Hortense Baas, 22 ans, tisserande.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille MARCHAND-PFLIEGER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, du décès de Dame Mathilde PFLIEGER, décédée à Roubaix, le 21 décembre 1879, à l'âge de 33 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI ET SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le mardi 17 dudit mois, à 10 heures 1/4, en l'église Saint-Martin. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du du Curé, 26.

Correspondance

Les articles publiés dans cette partie du Journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité la de Rédaction.

Roubaix, le 23 décembre 1879.

Monsieur le Rédacteur,

Il est arrivé ici sur place une société ayant pour but de faire amnistier les déserteurs belges, mais surtout de leur faire délier le cordon de leur bourse.

Les démarches faites gratuitement